

BILAN DE L'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES AUTORISATIONS FINANCIERES (JUSQU'AU 14 MARS 2018)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2017	Utilisation en 2018 (jusqu'au 14 mars)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 18.05.2016, 13 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 19.05.2016 Echéance anticipée : 23.05.2017	5% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant. Au 23.05.2017, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.	NA
		Accordée par : AG du 23.05.2017, 18 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 24.05.2017 Echéance : 23.11.2018	5% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant. Au 31.12.2017, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 536 et 537 du Document de référence 2018)	Hors contrat de liquidité : néant. Au 14.03.2018, 30.000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.
Augmentation de capital	Augmenter le capital avec droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 18.05.2016, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	403 M EUR nominal pour les actions, soit 39,99% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 15^e à 20^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 15^e à 18^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 18.05.2016, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	550 M EUR nominal	Néant	Néant
	Augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 18.05.2016, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	100,779 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e à 17^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 18.05.2016, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Néant
Emission d'obligations subordonnées	Émission d'obligations convertibles contingentes avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par : AG du 18.05.2016, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Néant
Augmentation de capital en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 18.05.2016, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	1% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i>	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donné au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2017	Utilisation en 2018 (jusqu'au 14 mars)
Attribution d'actions gratuites	Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 18.05.2016, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	1,4% du capital à la date de l'autorisation dont un maximum de 0,5% du capital avec une période d'acquisition de 2 ans pour le paiement des rémunérations variables différées <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i> 0,1% du capital pour les dirigeants mandataires sociaux <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux de 1,4% et 0,5% prévus par la 19^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i>	Au 31.12.2017, attribution de 913.000 actions soit 0,11% du capital au jour de l'attribution	Au 14.03.2018, attribution de 828.000 actions soit 0,10% du capital au jour de l'attribution
	Attribuer des actions gratuites émises ou à émettre aux salariés autres que les personnes régulées et assimilées	Accordée par : AG du 18.05.2016, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	0,6% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 18.05.2016</i>	Au 31.12.2017, attribution de 902.000 actions soit 0,11% du capital au jour de l'attribution	Au 14.03.2018, attribution de 862.000 actions soit 0,11% du capital au jour de l'attribution
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 18.05.2016, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 18.07.2018	5% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant